



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 09 mars 2021 à 18 : 30
Salle Polyvalente

L'an deux mille vingt et un, le neuf du mois de mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Bénifontaine s'est réuni en séance ordinaire à la salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur le Maire, à la suite de la convocation du 4 mars 2021 laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Membres présents : M Nicolas GODART, M Olivier SOMON, M Daniel DELBECQUE, M Marc ROSIAUX, Mme Cathy CARBONNIER, M Nicolas CASTELAIN, Mme Aurore ALBUQUERQUE-FERREIRA, M Pierre DELBART, M Gerard WUJCIAK,

ABSENT EXCUSE : M Christophe BARBIER donne pouvoir à M Nicolas GODART

ABSENTS NON-EXCUSES :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Cathy CARBONNIER

- Date de la convocation : 04 mars 2021 transmise le : 04 mars 2021
- Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte à 18 :30
- Le procès verbal de la séance du 11 février 2021 a été adopté à l'unanimité.

Président de séance M le Maire, Nicolas GODART.

001 la Délibération portant sur la Décision Modificative n°001-2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2313-1 et suivants ;

Vu la délibération municipale du Conseil Municipal n° CM 11/02/2021-01-004 DU 11.02.2021 relatif au vote du budget primitif Commune pour l'exercice 2021 ;

Vu le budget primitif Commune 2021 ;

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal,

Exposé de M Daniel DELBECQUE, Adjoint aux Finances,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Adopte la décision modificative n°1-2021 au budget communal pour l'exercice 2021 telle que détaillée comme ci-dessous :

Imputation	Ouvert	Réduit	Commentaires
Recettes Investissement Article 1641	700 000.00 €		
Dépenses Investissement Article 231	700 000.00 €		
DÉTAIL PAR	SECTION	Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	700 000.00 €	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	700 000.00 €	
	Réductions		

Autorise M le maire de procéder à la notification de cette délibération et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente proposition de délibération

002 Délibération portant sur la signature de la Convention entre La sous-préfecture de Lens et la commune de Bénifontaine pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités

territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1 et L 2131-2 ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant que, après une consultation dans le cadre du code des marchés publics, la société Addullact a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise le Maire de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

Donner son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services S2Low pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;

Autoriser le maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;

Donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Pas de Calais, représentant l'Etat à cet effet ;

Donne son accord pour que le maire signe le contrat de souscription entre la commune et la société Addullact chargée de l'exploitation du dispositif homologué, désignée ci-après « opérateur de transmission » est chargé de la transmission électronique des actes de la collectivité, en vertu d'un marché signé par le biais de la société cosolus désigné.

Autorise le maire de procéder à la notification de cette délibération et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente proposition de délibération

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Fait à Bénifontaine le 12 mars 2021

Le Maire

Nicolas GODART

The image shows the official seal of the Municipality of Bénifontaine, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE BÉNIFONTAINE' and 'PAS DE CALAIS'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Nicolas Godart'.